

Durée du plan

Tous les contrats couvrant les véhicules neufs débutent à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie (date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

L'allocation pour la voiture de location entre en vigueur à la date d'achat du contrat, sous réserve de l'acceptation de celui-ci par DaimlerChrysler Canada. La date d'expiration du contrat est indiquée dans les modalités.

Véhicules admissibles

Les véhicules de DaimlerChrysler Canada Inc. couverts par la garantie de base 3/60 qui sont en circulation depuis moins de trois ans et ont parcouru moins de 60 000 km sont admissibles, à l'exception des véhicules suivants : les véhicules accidentés ayant été déclarés perte totale par une compagnie d'assurance; les camions châssis-cabine; les véhicules utilisés pour le déneigement, le remorquage ou les camions à benne basculante; les véhicules utilisés hors route; les véhicules modifiés ou convertis à partir de l'équipement d'origine de DaimlerChrysler; les autocaravanes ainsi que les véhicules qui ne répondent pas aux normes canadiennes ou qui ne sont pas vendus et immatriculés au Canada.

Sont également exclus, les véhicules utilisés dans le cadre de compétitions, ainsi que les véhicules utilisés pour tracter une remorque d'un poids supérieur à la capacité nominale de remorquage ou dans des conditions non conformes aux exigences auxquelles sont soumis les véhicules servant à tracter une remorque, telles que décrites dans le Guide de l'automobiliste.

Trousse personnalisée et modalités du contrat

Dès réception et acceptation de votre demande par DaimlerChrysler, telle que transmise par votre concessionnaire vendeur, vous recevrez une lettre personnalisée confirmant votre admissibilité aux avantages du contrat que vous avez acheté, une carte de membre et un aperçu des modalités. Cette trousse servira à vous identifier, ainsi que votre véhicule, auprès de tout concessionnaire DaimlerChrysler au Canada, ou aux États-Unis, comme étant admissible aux services du plan pour la durée choisie. La carte de membre doit être présentée au concessionnaire chaque fois qu'un service couvert par le plan est requis.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire est tenu d'utiliser le véhicule et d'en assurer l'entretien conformément aux directives décrites dans le Guide de l'automobiliste fourni par DaimlerChrysler avec chaque véhicule neuf.

Services prévus par le contrat/ Assistance téléphonique sans frais

Les services prévus par le contrat sont assurés par le concessionnaire DaimlerChrysler qui vous l'a vendu. S'il vous est impossible de vous présenter chez ce concessionnaire pour vous prévaloir d'un service, vous pouvez vous adresser à n'importe quel concessionnaire DaimlerChrysler au Canada ou aux États-Unis. Si vous ne pouvez obtenir un service prévu en vertu du contrat auprès d'un concessionnaire autorisé, vous pouvez appeler au numéro sans frais, que vous trouverez dans la brochure des modalités, pour vous renseigner.

« Une option absolument
indispensable »

**Contrats
de Service**
DaimlerChrysler Canada Inc.

**Contrats
de Service**

DaimlerChrysler Canada Inc.

Plans pour véhicules à vocations particulières



Les contrats de service DaimlerChrysler offrent également les caractéristiques et avantages suivants... entièrement appuyés par DaimlerChrysler Canada Inc.

Assistance routière DaimlerChrysler

- 24 heures par jour, 365 jours par année, partout au pays, pendant la durée du contrat
- Remorquage jusqu'à l'établissement du concessionnaire DaimlerChrysler le plus proche
- Dégagement avec treuil
- Démarrage d'appoint
- Service de déverrouillage
- Dépannage en cas de panne sèche
- Changement de pneu en cas de crevaison
- Planification de voyage
- Interruption de voyage

Voiture de location

Pendant la durée du contrat choisi, on vous rembourse jusqu'à 50 \$ par jour (maximum de 5 jours) chaque fois qu'un composant couvert fait défaut et que la réparation ne peut être effectuée avant le lendemain.

Choix de franchises : 0 \$ et 100 \$

Service partout en Amérique du Nord

Il y a des concessionnaires DaimlerChrysler partout au Canada et aux États-Unis.

Transfert sans frais

La partie valide du contrat peut être transférée sans frais à l'acheteur subséquent du véhicule (au détail) dans les 30 jours de la date de vente. (Consultez votre concessionnaire pour tous les détails.)

Valeur de revente accrue

Le contrat de service DaimlerChrysler rehausse la valeur de revente de votre véhicule.




Aucun engagement pendant 60 jours

Les 60 premiers jours du contrat constituent une période d'essai. Si vous décidez de résilier votre contrat de service au cours de cette période, le montant total payé vous sera remboursé, moins les sommes qui vous auraient été versées suite à des demandes de règlement acceptées.

Ce dépliant vous donne des renseignements généraux. Pour des informations plus détaillées, reportez-vous aux modalités desdits plans. DaimlerChrysler Canada Inc. se réserve le droit de modifier ou d'abandonner un contrat ou d'en modifier le prix sans préavis et sans contracter d'obligation.



Les contrats de service de DaimlerChrysler sont adaptés à vos habitudes de conduite et à la durée pendant laquelle vous serez propriétaire du véhicule. Aussi simple qu'un, deux et trois.

1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE	4 ^e ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE	7 ^e ANNÉE
Garantie de base du constructeur 3/60 000 km* : Couvre les composants de votre véhicule neuf installés en usine.			 Garantie prolongée du groupe motopropulseur			
			 Garantie « or » prolongée sur les composants			
			 Garantie « or Plus » prolongée sur les composants			

Notre promesse :

Bien que la nouvelle garantie soit complète, elle ne peut vous procurer une protection totale pendant sa durée, comme elle ne peut couvrir les services d'entretien normal qu'il faut faire effectuer pour assurer le plein rendement de votre véhicule neuf. Si votre véhicule est loué, il faut savoir que vous êtes responsable de l'entretien et des réparations.

Les contrats de service DaimlerChrysler bonifient les garanties dès l'instant où vous prenez possession de votre véhicule neuf. Ils prennent en quelque sorte la relève de la garantie en couvrant la majorité des principaux composants en cas de défaillance mécanique, l'entretien de base et la protection des pneus contre les risques routiers. Quatorze contrats sont offerts selon vos besoins et la durée de propriété du véhicule. Consultez votre concessionnaire pour choisir le contrat susceptible de vous assurer la tranquillité d'esprit recherchée.

Tableau de comparaison des coûts de réparation d'un véhicule¹

Les coûts de réparation d'un véhicule augmentent chaque année. Ce tableau donne la valeur approximative de certaines réparations sans contrat de service DaimlerChrysler.

Composant	1996	2000	2004	2008
Révision/remplacement du moteur ¹	3 545 \$	4 290 \$	5 447 \$?
Révision/remplacement de la transmission ¹	2 475 \$	3 130 \$	3 653 \$?
Compresseur de climatiseur ¹	655 \$	735 \$	926 \$?
Module de commande fonctionnel ¹	442 \$	540 \$	660 \$?
Moteur de lève-glace électrique ¹	290 \$	360 \$	412 \$?

¹ Ces chiffres sont fournis à titre indicatif seulement. Il ne s'agit pas d'une liste de prix pour des services effectués par un concessionnaire DaimlerChrysler.

Protection prolongée du groupe motopropulseur

Si vous parcourez un peu moins de 20 000 km par année, optez pour le plan 183 pour obtenir une assistance routière accrue et une allocation de location de voiture.

Si vous parcourez un peu plus de 20 000 km par année, vous auriez avantage à choisir le plan 185 qui complète à merveille la garantie de l'usine sur les véhicules équipés d'un moteur diesel Cummins^{MD} et les véhicules Sprinter équipés d'un moteur diesel.

Le plan 186 comportent les mêmes généreux avantages que la garantie sur le groupe motopropulseur 7/115 du fabricant.

Voici des exemples de composants du groupe motopropulseur couverts :

- *moteur*
- *transmission*
- *traction avant*
- *propulsion*
- *système quatre roues motrices (4RM)*
- *transmission intégrale*
- *toute pièce interne appartenant à un des composants énumérés ci-haut*

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs vendus et immatriculés au Canada seulement.

Code de plan	Durée	Distance
Plan 183	5 ans ou	100 000 km*
Plan 185	5 ans ou	160 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

Prolongez la garantie du groupe motopropulseur de votre véhicule avec la protection prolongée d'un Plan d'or.

Chaque plan vous assure une protection complète contre les réparations mécaniques aux composants qui ne font pas partie du groupe motopropulseur (Plan d'or) et aux composants qui font partie du groupe motopropulseur.

Voici des exemples de composants couverts par le Plan d'or :

- *direction*
- *climatisation*
- *circuit de refroidissement et système d'alimentation*
- *suspension avant*
- *suspension arrière*
- *groupe d'instruments*
- *circuits électriques*
- *composants des freins et du système antiblocage (les plaquettes, segments, disques et tambours ne sont jamais couverts)*

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs vendus et immatriculés au Canada seulement.

Code de plan	Durée	Distance	Code
Plan 304	5 ans ou	100 000 km*	Plan 324
Plan 307	5 ans ou	160 000 km*	Plan 327
Plan 308	4 ans ou	80 000 km*	Plan 328
Plan 309	7 ans ou	115 000 km*	Plan 329

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.
¹Ces plans couvrent les composants du groupe motopropulseur après 5 ans ou 100 000 km.

Prolongez la garantie du constructeur couvrant le groupe motopropulseur de votre véhicule avec un Plan d'or couvrant les services d'entretien.

Vous avez le choix entre trois Plans d'or Plus pour la protection complète de votre véhicule neuf. Les plans réunissent les avantages du Plan d'or couvrant les composants (autres que ceux du groupe motopropulseur) PLUS ceux d'un programme d'entretien couvrant les services les plus importants : vidanges d'huile et remplacements du filtre; permutation des pneus; protection des pneus contre les risques routiers; et allocation pour voiture de location, même si la réparation est effectuée le même jour.

Les Plans d'or Plus comportent les caractéristiques et avantages suivants :

- ✦ Réparation des composants mécaniques autres que ceux du groupe motopropulseur
- ✦ Vidange d'huile et remplacement du filtre
- ✦ Permutation des pneus (tous les six mois ou 10 000 km)
- ✦ Location d'une voiture pour les réparations sous garantie effectuées le même jour ou les réparations sous contrat
- ✦ Protection des pneus contre les risques routiers assurant le remplacement complet ou au prorata ou la réparation des quatre pneus originaux

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs vendus et immatriculés au Canada seulement.

Code de plan	Durée	Distance
Plan 363	3 ans ou	60 000 km*
Plan 364	4 ans ou	80 000 km*
Plan 365	5 ans ou	100 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.